Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 051-265109744-20261109-DI2026_41-DE

DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à 18 heures,

Date des Convocations : 23/10/2026

Nb membres en exercice : 24

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 14

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, DELFORGE, FERRANDO, GOURIOU, LEPONT, PROTAT, RICHARD et ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, DEMEUVE, FESSARD, LAURENT, MALTAVERNE et TEMPLIER.

Votants : 16

Etaient absents et excusés :
Mesdames CASTEX, DOUCET, FRANCO, HENNEBO, LECLERE, LEROY (pouvoir à Mme GOURIOU) et MIGNOT.
Messieurs, PINARD, HEMBISE et VALENTIN (pouvoir à Mme DELFORGE).

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Règlement de fonctionnement pour le service de portage de repas

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant la nécessité d'actualiser le règlement de fonctionnement du service de portage de repas suite au changement de prestataire,
Considérant le projet de règlement de fonctionnement présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- valide le règlement de fonctionnement du service de portage de repas,
- décide son application à compter du 1er septembre 2026 au changement du prestataire,
- **précise que celui-ci sera remis à chaque famille et à chaque personne exerçant au sein du service.**

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi neuf novembre deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Emilie GOURIOU

